

Jacqueline Casari

Autor(en): **Thévoz, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **63 (1975)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-274225>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Deux vaillantes femmes-soldats de l'Empire

L'Amazone suisse



Catherine Peyer, née Kaufmann (1790-1876), de Lucerne
Médaille en terre cuite exécuté en 1832

Pour fuir une belle-mère difficile, Regula Egli, fille de mercenaire née en 1761, épouse à 16 ans le jeune sous-officier Florian Engel de Langwies, qui deviendra colonel au service de la France.

Regula, qui tient à rester auprès de son mari, l'accompagne dans toutes ses garnisons et campagnes en France, Egypte, Syrie, Hollande, Italie, Espagne, Portugal, Autriche et Prusse. Elle fait à côté de son époux des milliers de kilomètres à pied et à cheval et revêt plus d'une fois l'uniforme d'un camarade pour se battre.

Veillant toujours au bien-être physique et moral de son époux, elle trouve le temps de lui donner, au cours des étapes, vingt et un enfants, dont trois paires de jumeaux...

Plusieurs meurent en bas âge, mais neuf fils seront soldats comme leur père. Les jumeaux nés au Caire ont Bonaparte lui-même comme parrain ; ils suivront d'ailleurs l'empereur déchu à Sainte-Hélène.

Les Engel accompagnent Napoléon à l'île d'Elbe puis à Waterloo, où le colonel est tué, ainsi que deux de ses fils, dont le cadet n'a que 10 ans. Regula s'en tire avec une balle dans le cou et un coup de baïonnette dans les reins...

Veuve à 54 ans, Mme Engel décide d'aller rejoindre un de ses enfants à Philadelphie, où il a suivi Joseph Bonaparte, mais elle n'arrive que pour voir mourir son fils de fièvre jaune. Elle essaye ensuite de se rendre à Sainte-Hélène, pour retrouver ses jumeaux, mais n'en reçoit pas

la permission. Elle se tourne alors vers Parme, où elle espère pouvoir se fixer auprès d'une de ses filles au service de l'ex-impératrice Marie-Louise, mais elle ne la retrouve pas. Enfin, elle reprend le chemin de Zurich où elle rédige ses mémoires, passionnante source de renseignements sur les campagnes napoléoniennes et ne meurt qu'à 82 ans, dans une relative pauvreté.

La petite mère des Suisses

Catherine Kaufmann, née en 1790, est, elle aussi, fille de mercenaire. Son père avait passé dix ans à Gibraltar au service de l'Angleterre. Elle-même épouse en 1806 un Suisse de six ans son aîné, Franz Peyer, de Willisau, qui fait toute la campagne de Russie au service de Napoléon dans le régiment de Castella. Catherine le suit dans cette terrible aventure et s'occupe de lui et de ses camarades avec tant de dévouement qu'elle est entrée dans la légende comme « Petite mère des Suisses ». L'Empereur, qui l'aurait remarquée à la Bérésina, aurait dit : « Heureux ces Suisses, ils sont des braves, mais cette femme mérite une distinction particulière ».

Revenu en Suisse, Franz Peyer ne peut s'habituer à la vie tranquille d'un petit village et reprend du service en Hollande, dans un autre régiment suisse et Catherine le suit encore. Enfin, ce régiment étant dissous, le couple retourne définitivement en Suisse où Peyer, malade, meurt en 1837.

En 1858, Catherine dont on vante encore la bravoure, recevra de Napoléon III la médaille de Sainte-Hélène « Napoléon à ses compagnons de gloire. Sa dernière pensée », que l'ambassadeur de France à Berne lui apportera personnellement en reconnaissance de la part qu'elle a prise aux campagnes françaises. Peut-être a-t-elle été la première femme à obtenir cette distinction.

Veuve sans enfant, après un court second mariage avec un marchand

de drap lucernois du nom de Joseph Morel, Catherine ouvre une pension. Peu après elle est sollicitée par les propriétaires du tout nouvel Hôtel Schweizerhof à Lucerne, pour les aider à gérer l'établissement. Elle s'occupera ensuite de l'Hôtel des Bains au Righi et enfin de l'Hôtel National à Lucerne dont elle assure la direction jusqu'à l'âge avancé de

82 ans. Elle meurt en 1876 et est enterrée sous les voûtes du fameux Schweizerhof de Lucerne, où un petit monument rappelle son souvenir.

Irène Louise

Grâce à la documentation de M. Jean-Louis Bory, président de la Fondation pour l'histoire des Suisses à l'étranger.



La colonelle Regula Engel, née Egli (1761-1852), de Flühren
Gravure parue dans la seconde édition de ses « Mémoires », en 1904

Jacqueline Casari

— Jacqueline Casari, vous avez écrit des romans, et quoi encore ?
— Des tas de choses, des pièces de théâtre, des contes pour enfants. En somme, petite fille, j'ai écrit pour moi ; plus grande, j'ai écrit pour les petits ; plus grande encore, j'ai eu des enfants. Mon premier roman fut pour moi prétexte à faire parler un enfant. Il s'intitulait : « Le Goulier ».

— Vous êtes journaliste aussi...

— Je l'ai été à plein temps, mais actuellement, je préfère me consacrer à un travail plus personnel, plus enrichissant, c'est pourquoi je ne travaille plus que pour quelques journaux.

— Quels sont vos genres d'articles ?

— Sociologiques, artistiques, bref, tout ce qui touche à l'humain.

— C'est une vocation ?

— Je le crois. J'ai suivi un chemin très naturel. J'ai écrit d'abord pour exprimer ce que je ressentais sur le moment, ce qui me touchait de près. Jeune, j'ai écrit des contes parce que j'étais proche de l'enfance. Et quand j'ai eu des enfants, je me suis exprimée en femme. Je n'ai rien à dire d'extraordinaire sinon que je veux donner un reflet de l'époque et de ce que je vis intensément.

— Comment arrivez-vous à tout concilier en tant qu'écrivain, journaliste et mère de famille ?

— Tout se tient. Pour parler de la vie, il faut que je sois dans la vie. Pour m'adresser aux autres, il faut que je fasse ce que font les autres, et c'est très naturel. Je trouve que, dans le fond, c'est une chance d'avoir la faculté de penser en vaquant tranquillement aux occupations du ménage. C'est dans l'accomplissement des gestes quotidiens que je réfléchis et crée. Le travail de création ne se fait pas assis à sa table de travail.

— Comment réagissent vos enfants à votre métier ?

— Eux aussi très naturellement. Comme tous les enfants, ils subissent une influence, et comme toutes les mères, je m'interroge.

— Allez-vous faire paraître de nouveaux ouvrages ?

— Deux romans : un que je viens de terminer, et un autre en chantier.

— Vos enfants ont-ils lu vos livres ?

— Celui qui est publié a été lu par l'aînée.

— De quel âge ?

— Dix ans.

— A-t-elle tout compris ?

— Pas tout, mais je n'ai pas le droit de cacher à mes enfants ce que j'écris, d'autant plus que je veux apporter une sorte de témoignage, une force de vérité, quelle qu'en soit la couleur.

— Si j'en juge par les critiques, on apprécie, chez vous, cette pointe de vérité, ce zeste de sincérité dont vous pimenteriez chacun de vos écrits, et aussi votre amour de la vie...

J. Thévoz.

A PROPOS ...

QUELLE PARTICIPATION ?

Une démocratie rituelle et incomplète ...

Nous sommes fiers de notre démocratie ; la plus vieille du monde, dit-on ; peut-être. Les fondements de cette fierté pourtant mériteraient d'être remis en cause ; notre système politique, en effet, tend à ressembler de plus en plus à la définition que donnait Schumpeter de la démocratie durant la Seconde Guerre mondiale : « Le système institutionnel, aboutissant à des décisions politiques, dans lequel des individus acquièrent le pouvoir de statuer sur ces décisions à l'issue d'une lutte concurrentielle portant sur les votes du peuple (1). » En d'autres termes, notre démocratie est devenue une sorte de rite, le peuple n'étant « souverain » que lorsqu'on sollicite ses voix ou son approbation. Mais il y a plus regrettable encore : nos droits démocratiques se limitent au domaine du politique ; ils ne s'étendent ni à la sphère du social, ni à celle de l'économique.

Or, voilà que la participation est à l'ordre du jour ; elle a déjà fait couler beaucoup d'encre, suscité beaucoup de discours, et nous aurons à nous prononcer à son sujet avant longtemps. De quoi s'agit-il ? D'introduire, au niveau de l'entreprise, un début de démocratie économique, de permettre à ceux-là même qui y travaillent et qui sont donc les premiers touchés par les décisions de la direction, de participer, dans des limites plus ou moins larges, à l'élaboration de ces décisions. Qui est susceptible de dire oui ou non à la participation et pourquoi ? Il va bien sans dire que la réponse est déterminée par les options politiques fondamentales des groupes en présence.

DU CÔTÉ DES PATRONS

Le patronat peut adopter deux attitudes : s'opposer énergiquement à toute idée de participation, quelle qu'elle soit, pour conserver ses privilèges, pour éviter d'introduire le

ver dans la pomme et maintenir les salariés dans l'état de dépendance que l'on sait en lui refusant toute parcelle de pouvoir. Attitude d'intransigeance que dans de nombreux pays les patrons ont refusé d'adopter, et à laquelle ils ont préféré une attitude apparemment plus souple, mais qui, en fait, est tout à leur avantage elle aussi. Pour tous ceux en effet qui ont intérêt à la perpétuation du système tel qu'il est (et c'est incontestablement leur cas), la participation est un mécanisme supplémentaire de régulation des conflits, qui permet d'atténuer les tensions, de détourner l'agressivité vers des tâches réalistes... et productives ; bref, qui renforce le statu quo. La préconiser pour ces raisons-là est donc une excellente tactique, qui aboutira à une « exploitation plus humaine » du salarié...

DE L'AUTRE CÔTÉ

De ce côté-là, il y a ceux qui s'opposent à la participation pour les raisons mêmes qui viennent d'être indiquées et qui font qu'une bonne partie du patronat lui est favorable, dans certaines limites tout au moins. Il y a aussi ceux qui sont contre, parce qu'ils ne se sentent pas capables d'assumer la charge qui leur incomberait ; et ils n'ont pas tout tort, habitués qu'ils sont dès leur naissance à subir, à exécuter, à baisser la tête, à se taire, à avoir un sacrosaint respect de la hiérarchie et de l'autorité.

Mais il y a aussi, bien sûr, ceux qui disent oui. Pour certains d'entre eux, la participation est un but en soi, une sorte de panacée qui règlera tous les conflits entre le capital et le travail. D'autres, au contraire, considèrent la participation comme un moyen permettant d'arriver à des changements de structures fondamentaux. Elle représenterait la pos-

sibilité, pour les travailleurs et leurs représentants de s'emparer des données à partir desquelles la politique de gestion s'élabore, de prévoir les décisions patronales pour leur opposer des contre-décisions, de proposer toujours et dans tous les domaines leurs propres solutions, d'engager la bataille pour les imposer.

Alors, la gestion actuelle des entreprises pourrait être efficacement contestée, les travailleurs pourraient exercer leur contrôle sur l'invention technique, productive, professionnelle et la pousser dans le sens de l'optimum social, économique, humain.

Ce qui signifierait, par exemple, qu'au lieu de se battre contre les licenciements et les plans de réorganisation de la branche, ils se battraient pour un plan de réorganisation, de reclassement, de réemploi, sous un contrôle syndical constant. Il va bien sans dire que dans cette optique les travailleurs ou leurs représentants n'accepteraient de collaborer à la gestion capitaliste que pour la changer, la contrôler, la diriger ou ils veulent qu'elle aille, c'est-à-dire vers l'autogestion.

Vue utopique ? Pas forcément ; n'oublions pas qu'au siècle passé le suffrage universel paraissait utopique. La participation, on le voit, est chose ambiguë. Ce qui est certain, c'est qu'en soit, le mot ne signifie rien. Seul un combat socialiste peut éventuellement faire qu'elle constitue un premier pas vers une société — et non seulement une addition d'entreprises — autogérée. Et cela seulement dans la mesure où on la présente comme une arme de combat et non pas comme une panacée.

Claire Manasta-Rubattel.

(1) Stumpfeter (J.). — « Capitalisme, socialisme et démocratie ». Paris, Payot, 1969, p. 367 (PEP No 55).